

1 Mai 1841

133

(CIRCULAIRE A M^{rs}. LES CURÉS, MISSIONNAIRES ET AUTRES PRETRES
DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.)



Montréal, le 1er. Mai 1841.

M O N S I E U R ,

LA santé de M. le Grand-Vicaire MANSEAU, que je vous ai annoncé, dans ma lettre du 12 Avril dernier, devoir être administrateur de ce Diocèse pendant mon absence, s'altérant sensiblement et faisant craindre qu'il ne puisse porter seul le poids de l'administration, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de lui donner de l'aide. En conséquence, j'ai créé mon Vicaire-Général M. H. HUDON, et l'ai nommé administrateur, conjointement avec M. Manseau, par des lettres en date du 29 dernier. J'ai la pleine confiance que vous agréerez ce choix, que je n'ai fait que dans le seul intérêt du Diocèse, et pour prévenir les grands inconvénients, qui résulteraient inévitablement de l'interruption de l'exercice de la juridiction que j'ai conférée, avec la permission du St. Siège, à ces deux délégués. Je vous informe que cette délégation de pouvoirs est aussi ample que possible, et que vous pourrez vous adresser à l'un d'eux pour tous vos besoins et ceux de vos paroissiens; qu'ils ont la faculté d'ériger canoniquement les paroisses, instituer les confréries, chemin de la Croix, etc.

Je profite de l'occasion pour vous prier de donner des extraits de baptême aux enfans illégitimes, que l'on envoie à l'Hôpital-Général de cette ville, et de faire ensuite que ceux qui seront dans le cas de les apporter soient informés de la nécessité de se pourvoir d'un pareil acte. Peut-être que quelques avis à votre prône auraient l'effet désiré. Je vous donne cette information, parce qu'il m'est revenu que l'on est dans le plus grand embarras au dit Hôpital-Général, au sujet du baptême des enfans qui y sont exposés; parce que l'on a vérifié que ceux qui les apportent, s'imaginant que les Sœurs ne les recevraient pas s'ils n'étaient baptisés, disent qu'ils l'ont été; ce qui est ensuite très-difficile à constater à cause de l'éloignement des lieux où il faut aller chercher des renseignemens, et de la difficulté d'identifier ces enfans. Il en résulte que l'on est exposé à violer les loix de l'Eglise en réitérant le baptême, ou à laisser mourir quelques-uns de ces enfans sans baptême. Vous voudrez bien informer aussi vos paroissiens que leurs malades, qui sont quelquefois envoyés à l'Hôtel-Dieu, doivent être conduits par des personnes charitables. Car les règles de cet établissement de charité empêchant de recevoir les personnes atteintes de certaines maladies, il est arrivé que quelques-unes, qui, pour cela, ne pouvaient y être admises, ont été laissées dans les rues par leurs conducteurs qui ne voulaient pas les ramener chez eux. Je suis heureux, en quittant le Diocèse, de rendre ce service aux membres de J.-C. souffrant, et de pouvoir espérer par-là d'avoir quelque part à leurs bénédictions.

Je vous informe aussi que l'oraison, prescrite dans ma dernière Lettre Pastorale, tiendra lieu de l'oraison *ad libitum*.

Je suis, on ne peut plus, attendri de l'intérêt que vous voulez bien mettre à la mission dont me charge la divine Providence. C'est pour moi un consolant pressentiment de son succès que, Dieu vaudra bien accorder à vos prières et à celles de votre peuple, sans avoir égard à mon insuffisance. J'espère que ce Dieu de bonté me fera la grâce de vous revoir tous, pour pouvoir travailler ensemble à faire profiter les biens spirituels dont va nous enrichir sa miséricorde. C'est avec ces sentimens que je suis, en union de vos prières et SS. Sacrifices de la Messe,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant Serviteur,

✠ IG. EVÊQUE DE MONTRÉAL.

(Pour copie)

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

A. H. Triteau Chanoine Secrétaire